



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE NOUVELLE AQUITAINE

CSE n°3 du 18 Février 2020

La réunion du CSEE du 17 février 2020 s'est déroulée à BORDEAUX-PESSAC. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU, Directeur Régional et Denis GOCEL, DRH.

Participation de Stéphanie HUE pour la présentation de « Game of Jobs ».

Question 1 : Approbation du PV du CSEE du 21 janvier 2020.

L'approbation du PV est repoussée, les modifications des délégations n'ayant pu être prise en compte.

Question 2 : Présentation et approbation du projet budgétaire concernant les frais de fonctionnement du CSEE pour l'exercice 2020.

La taille du CSEE Nouvelle Aquitaine implique la présentation d'un budget prévisionnel et la mise en place d'une comptabilité d'engagement.

Le solde au 1er Janvier 2020 est de 64 376,03€, en raison des transferts de fonds des 3 ex-territoires.

Les recettes (subvention) sont prévues à hauteur de 47 000€.

Les dépenses sont prévues à hauteur de 59 451,00€. Ce budget est déficitaire en raison de dépenses de formation élevées la première année, qui ne devraient pas perdurer, aux dires de la trésorière.

La trésorière fait ensuite lecture des transferts de biens des ex CRE au CSEE.

Questions 3 : Présentation et approbation pour l'acquisition d'un outil de gestion de comptabilité et du suivi budgétaire du CSEE (fonctionnement et ASC).

Le secrétaire présente un outil de gestion informatique permettant la gestion en ligne des prestations du Comité Economique et Social pour les Activités Sociales et Culturelles.

L'acquisition de cet outil est soumise au vote des élus : 10 voix pour et 4 abstentions.

Force Ouvrière trouve que ce type d'outil, s'il est intéressant pour coordonner les demandes de 750 personnes, a aussi ses limites. Le coût reste élevé (surtout la première année où la dépense prévoit un coût de formation pratiquement égal au coût du logiciel).

Les modalités de mise en œuvre des ASC sont en cours de réflexion : une réunion de la commission ASC a eu lieu le 19 Février dernier. Elle vise à définir la politique ASC du CSEE.

Pour Force Ouvrière, il faut une vigilance toute particulière sur les prestations proposées et la nécessité de couvrir la totalité du territoire Nouvelle Aquitaine et pas uniquement les grandes villes de la région.

Question 4 : Désignation des représentants de proximité restants pour les postes non pourvus lors du CSEE du 21 janvier 2020.

Sur le centre DU VIGEANT, aucun salarié n'a souhaité présenter sa candidature (centre ciblé par une fermeture). Il a été décidé en séance plénière qu'un des RP de Châtelleraut y assurerait les fonctions de RP jusqu'au 31 mars 2020.

A la demande de la délégation FO, un crédit d'heures supplémentaire de 15h lui a été attribué.

Question 5 : Désignation des deux référents de proximité pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes :

- Un membre issu de la CSSCT est désigné par les élus du CSEE : Nathalie MERINO est élue à l'unanimité.
- Un membre désigné par la direction Régionale : Une personne est désignée par la Direction Régionale.

Questions 6 : Adoption du règlement intérieur du CSEE de Nouvelle Aquitaine.

Les élus affinent le règlement intérieur proposé ; Ce règlement intérieur, qui va organiser le fonctionnement du CSEE pour les quatre années à venir, est en effet important.

Les délégations font remonter un certain nombre de modifications qui n'auraient pas été prises en compte. Après échange, il s'avère que le document transmis aux élus ne serait pas la dernière mouture modifiée. Il est donc décidé de reporter la question au prochain CSEE.

Les élus **Force Ouvrière** font remarquer les problématiques de déplacement des élus non girondins. Pour les élus éloignés de Bordeaux, un déplacement la veille avec nuitée est impératif pour être en réunion le matin à 8h30-9h même si cela occasionnera des frais.

La direction a imposé des CSEE sur Bordeaux PESSAC jusqu'à l'été 2020 pour des raisons de « service ».

Force Ouvrière tient à rappeler le risque d'un CSEE Bordo-Bordelais, qui ne tiendrait pas compte de l'ensemble du territoire de la NA (Nouvelle Aquitaine) en privilégiant un fonctionnement géographiquement axé sur Bordeaux ...pour des élus résidents à Bordeaux.

Force Ouvrière tient à rappeler que la situation excentrée de la ville de Bordeaux ne facilite pas le fonctionnement et demande, une nouvelle fois, à ce qu'à minima les CSEE se déroulent à Angoulême ; ou en alternance à POITIERS, LIMOGES et BORDEAUX.

Question 7 : Régulation d'une situation ASC du CRE Limousin concernant l'attribution de chèques culture pour deux salariés de Limoges.

Cette question repose sur la gestion, toujours complexe, de la prise en charge des salariés en CDD non présents au moment du contrôle des listes. La prise en charge a été actée.

Question 8 et 9 : Recueil d'avis du CSEE quant au départ de salariés protégés dans le cadre d'un dossier d'inaptitude et de dossiers de départ volontaire (dans le cadre du PDV).

Il s'agit de dossiers de salariés protégés pour lesquels l'avis du CSEE est impératif avant transmission à l'inspecteur du travail.

Les dossiers sont présentés aux élus qui émettent leur avis dans le cadre d'un vote à bulletin secret. 4 collègues étaient concernés.

Question 10 : Arrêté provisoire des comptes de l'entreprise pour l'exercice 2019.

Le directeur Régional nous informe que les comptes 2019 n'étant pas arrêtés à ce jour, il reporte la question.

Les questions 11, 12, 14 et 17 seront traitées plus en détail en commission « Emploi » et « suivi du Plan de Sauvegarde de l'Emploi » prochainement.

Question 11 : Mouvement du personnel + mouvements liés au PSE :

Un point est fait sur les retraites, licenciements, ruptures conventionnelles, embauches, mutations, décès, démissions, fins de périodes d'essais, évolution emploi CDI.

Question 12 : Suivi des effectifs :

A fin décembre 2019,

- CDI + CDD : 631,36 ETP,
- Autres contrats (Emploi d'avenir, emplois civiques, apprentissages, contrats de professionnalisation) : 33 ETP,
- Intérimaires : 35,68ETP

Question 13 : Présentation du dispositif « pré apprentissage » (Games of Jobs).

La présentation est faite par Stéphanie HUE.

L'AFPA a remporté le marché « prépa-apprentissage ». L'objectif est de « faciliter l'accès à l'apprentissage et sécuriser le parcours des apprentis ». Il s'agit d'un projet « d'accompagnement court, alternatif et ludique ».

Les différentes composantes de cette prestation :

- Workshops et shakers (ateliers ludiques, collectifs et coaching individuels),
- les tutos de l'entreprise (situations interactives d'échanges avec les entreprises),
- Une fabrik à déclick (un festival qui rassemble les jeunes et les acteurs du territoire),
- Le rallye des pépites (un jeu de piste en équipe qui ouvre les portes de l'entreprise),
- Vis mon job (PMSMP),
- Trouve ton boss (temps fort pour rencontrer des employeurs),
- Signature d'un contrat en alternance et suivi.

En terme quantitatif : 450 jeunes sur 2 ans, 30 sessions sur 14 sites de la Nouvelle Aquitaine.

Question 14 : Point sur la situation de mise en œuvre du PSE et du PDV.

- **Bilan sur les postes mis en substitution,**
- **Situation centre par centre sur le nombre de personne dont le poste est supprimé, n'ayant pas encore de solution.**
- **Zoom sur la situation et process à venir pour Agen et Le Vigean.**

Question 15 : Point de situation sur les Appels d'offre (marchés obtenus, en attente et zoom sur les HSP).

Concernant l'HSP : L'AFPA a remporté la quasi-totalité des lots sur lesquels elle s'était positionnée, à l'exception du « transport logistique » en Haute-Vienne (87) et en Creuse (23) et du lot « commerce » en Lot-et-Garonne (47).

L'activité représente 30% du marché de L'HSP de la région. Ce marché a une durée de 3 ans avec possibilité d'une année supplémentaire.

La mise en œuvre de l'activité liée à l'Habilitation de Service Public (HSP) démarrera au cours de l'année 2020 (vraisemblablement en Avril) en coordination avec la fin d'autres mesures (SIEG, appel d'offres...).

Petite précision, il s'agit d'un marché financé sur le principe de la compensation de charges : pas de prix HTS mais une facturation en fonction des coûts générés.

Concernant les formations de niveau III, l'AFPA a remporté une partie du marché « PRF 2020 » 1^{ère} campagne. Cette « première vague » comportait 9 lots (dont TSCI, FPA, CIP...) et l'AFPA est positionnée sur 8 lots.

Les élus Force Ouvrière se réjouissent que l'Appel d'Offre HSP ait été remporté. Toutefois, ils s'inquiètent des conditions financières de mise en œuvre de ce marché : la compensation de charge tient-elle compte de la nécessité de mise à jour des plateaux techniques en passe de devenir obsolète ? A-t-on évalué les besoins de « rénovation » de notre système de formation ?

Au-delà des contraintes financières, pour les élus Force Ouvrière, la grande crainte reste les conditions de travail des salariés. Aucun travail n'est fait à ce jour sur les charges de travail, les organisations, les investissements..., autant de facteurs qui s'ils ne sont pas pris en compte, génèrent des RPS.

Après le PSE et les départs volontaires, un des grands chantiers sera incontestablement les organisations du travail et la politique RH de l'AFPA.

Dernier point, force est de constater que des marchés sont remportés à des endroits où des centres sont appelés à fermer...La délégation Force Ouvrière a fait valoir qu'il serait dommageable de licencier des collègues alors que l'activité pourrait être maintenue...La Direction a une feuille de route PSE. Tous les licenciements doivent être effectifs pour fin Mars 2020. Il nous est répondu que s'il y a besoin de RH, ces collègues licenciés seront prioritaires ! OK, mais à quel salaire et avec quel statut !

Question 16 : Information sur les projets de vente de foncier et des locaux de la région Nouvelle Aquitaine.

Le Directeur Régional rappelle que ce sont les services du patrimoine qui sont en charge de ce dossier.

La réflexion porte sur la cession éventuelle des certains bâtiments et d'hectares de terrain inutilisés (réserve foncière). Pour l'instant rien n'est fait précise le Directeur Régional.

Questions 17 : Information concernant la mise en œuvre des modifications de postes prévues dans le plan : calendrier et procédures.

Bien qu'il soit décidé de reporter ces questions en commission, les élus souhaitent aborder le devenir des Assistantes et leur avenir en tant qu'Assistantes de Formation. La direction précise que « dans un premier temps » les fonctions de chacune ne changeront pas.

A ce jour, nos collègues AT, AC, AS, n'ont toujours pas reçu leur avenant. Pour rappel, leurs postes sont considérés « modifiés » car fusionnés. En cas de refus de signer cet avenant, l'AFPA procédera au

licenciement...Au regard de l'échéance du 31 Mars, il reste donc peu de temps à nos collègues pour prendre leur décision et postuler éventuellement sur d'autres emplois. Une fois de plus, le couteau est mis sous la gorge des salariés !

Les questions 18, 19 et 20 seront abordées lors d'une commission CSSCTE* :
***(Commission Sécurité Santé et conditions de Travail d'établissement)**

Question 18 : Process de lancement des activités des représentants de proximité (quand et comment) ?

Question 19 : Clarification sur les attributions propres au CSEE, CSSCTE et aux RP en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Question 20 : Plan de formation des élus et des RP et des représentants de l'employeur.

Question 21 : Questions diverses : Il n'y a pas de questions diverses.

Début de réunion : 8h30 - Fin de la réunion : 17h.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Elus FO suppléants au CSEE

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Anne VILLIEU
Bordeaux (33)

